Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120628-2012_B260-DE
Date de télétransmission : 03/07/2012
Date de réception préfecture : 03/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B260

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Convention de financement 2012 ADEME/C.P.A. - Année 2 Programme local de prévention des déchets

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Département des Déchets Ménagers
Service Animation Prévention Information
FD

10_04

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Michel BOULAN
Co-Rapporteur : Jean-Marc PERRIN
Jacques GARCON

Thématique : Collecte et Traitement des Déchets

Objet : Convention de financement 2012 ADEME/CPA – Année 2 Programme local de prévention des déchets

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'élaborer un Programme local de prévention des déchets afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets à la source du Grenelle de l'environnement. La Communauté du Pays d'Aix et l'ADEME ont signé une charte de partenariat en décembre 2010 qui prévoit un soutien financier à la réalisation de ce programme.
Ce partenariat se traduit pour l'année 2012 par la signature du contrat de performance année 2 définissant les actions et les objectifs à atteindre afin de réduire la quantité et la toxicité des déchets enfouis.

Exposé des motifs :

1 – LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

La loi de 2009 relative au Grenelle de l'environnement instaure la hiérarchie suivante en matière de traitement des déchets : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et élimination. Elle instaure la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en enfouissement.

Et les objectifs nationaux sont les suivants :
- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015. En particulier, améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant le compostage domestique.

L'élaboration du Programme local de prévention des déchets doit contribuer à mettre en œuvre des actions concrètes afin d'atteindre progressivement ces objectifs.

2 – LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2012 POUR L'ANNÉE 2

Le partenariat avec l'ADEME s'est traduit fin 2010 par la signature d'un accord cadre pluriannuel pour la période 2011 à 2015 et par la signature de contrats annuels de performance.

- Rappel réalisations année 1

Le diagnostic réalisé en 2011 (année 1) a permis de définir la problématique prévention du territoire, à partir de laquelle a été formulée une stratégie et des objectifs opérationnels. Ces objectifs ont été déclinés en actions formant un Programme local de prévention dont le but est d'atteindre une baisse de 11.000 tonnes de tonnages enfouis à l'Arbois d'ici 2015.

- Objectifs année 2

Les objectifs de l'année 2 sont des objectifs d'activité et d'impact définis dans le programme local issu des travaux de l'année 1. Ils ont été validés par le comité de suivi composé des élus en charge des déchets, de l'ADEME, des services, du bureau d'étude et de l'agence de communication. Les actions retenues ont été présentées à la commission déchets du 15 novembre 2011.

Pour rappel les actions retenues pour 2012 sont les suivantes :
- Déploiement du compostage collectif (45 résidences en 2012).
- Etude de faisabilité pour la création de plateforme de compostage de déchets verts et / ou de broyage et mise en réseau pour garantir les débouchés des déchets verts.
- Charte marchés forains responsables.
- Évènements de sensibilisation des consommateurs aux achats éco responsable en partenariat avec la grande distribution.
- L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI.
- Campagne de communication sur les gestes de la prévention.
- Poursuite du développement du compostage individuel en densifiant les secteurs.
- Diffusion de l'autocollant stop pub.

De plus, pour cette deuxième convention annuelle d'application, la Communauté du Pays d'Aix devra également préciser:

- Les moyens humains en charge de l'animation du programme.
- Les partenariats nécessaires pour animer ces actions.

3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'état et le degré d'avancement du programme en terme d'impact et de réalisation seront mesurés en fonction des indicateurs ADEME suivants :

1 - Pourcentage des apports des partenaires (financiers, matériels, humains) cumulés sur l'ensemble des années, valorisés en euros par rapport au budget annuel réalisé.
2 - Part du financement du programme provenant de l'ADEME.
3 - Effectif de l'équipe projet du programme en Equivalent Temps Plein.
4 - Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité.
5 - Pourcentage du nombre d'actions d'éco exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco exemplaires prévues.
6 - Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année par rapport au nombre total de partenaires identifiés.
7 - Pourcentage de relais mobilisés dans l'année par rapport au nombre total de relais identifiés.
8 - Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.
9 - Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE.

10 - Taux d'évolution des kg d'ordures ménagères assimilés par habitant par rapport à l'année de référence 2009.
11 - Taux d'évolution des kg de Déchets Ménagers Assimilés par habitant par rapport à l'année de référence 2009.

4 – MONTANT DE L'AIDE ADEME POUR L'ANNÉE 2012

- Dépenses éligibles

Conformément au dispositif d'aide aux programmes locaux de prévention voté par le Conseil d'administration de l'ADEME le 7 octobre 2009, les dépenses éligibles sont évaluées par le coût moyen estimé d'un programme local de prévention, soit 2 € par an et par habitant. Le montant des dépenses éligibles est donc évalué à 733.524 € pour la Communauté du Pays d'Aix.

- Calcul de soutien maximum

L'aide aux programmes locaux de prévention est une aide forfaitaire à l'habitant dont le montant maximum est calculé selon le barème par tranches dégressives suivant :

Tranche	Nombre d'habitants sur le territoire de la CPA	Aide à l'habitant en €	Calcul de l'aide par tranche en €
≤ 30 000 habitants	30.000	1,5	45.000
30 001 à 300 000 hab	270.000	1,0	270.000
300 001 à 600 000 hab	66.762	0,8	53.410
> 600 000 hab	0	0,6	0
TOTAL	366.762 habitants	-	368.410 €

Pour la Communauté du Pays d'Aix le montant en euros de l'aide forfaitaire en 2012 est de 368.410 € TTC soit 50.2 % des dépenses éligibles. Le montant de l'aide effectivement versé sera proportionnel à l'atteinte des objectifs.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2009 - A 140 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté par laquelle Monsieur Michel BOULAN a été élu Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.
VU la délibération n°2009_B 005 du Bureau Communautaire du 23 janvier 2009 relative au programme de développement des composteurs individuels pour l'année 2009 ;
VU la délibération n°2009_B 259 du Bureau Communautaire du 17 juillet 2009 relative à la communication de proximité sur les déchets et plan de prévention – Programme d'action ;
VU la délibération n°2010_B 602 du Bureau Communautaire du 10 décembre 2010 relative au Programme local de prévention des déchets – Signature de l'accord cadre de partenariat 2010 – 2015 avec l'ADEME – Signature de la convention de financement annuelle avec l'ADEME ;
VU l'avis de la Commission déchets en date du 2 février 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec l'ADEME pour l'année 2 et à solliciter les subventions correspondantes.

⇒ **DIRE** que les recettes sont inscrites à cet effet sur la ligne budgétaire 11 716.

⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Annexe I
ANNEXE TECHNIQUE
de la convention annuelle d'application n°1040C0718
entre la Communauté du Pays d'Aix et l'ADEME

Programme Local de Prévention des déchets
Année 2 et suivantes
Programme d'actions réalisé du 21/12/11 au 20/12/12

1. OBJECTIFS D'ACTIVITE ET D'IMPACT POUR CETTE ANNEE 2 OU SUIVANTES

Le diagnostic réalisé en année 1 a permis de définir la problématique prévention du territoire, à partir de laquelle a été formulée une stratégie et des objectifs opérationnels qui ont été déclinés en actions retenues pour former un programme local de prévention cohérent.

Les objectifs de l'année 2 sont les objectifs d'activité et d'impact définis dans le programme local issu des travaux de l'année 1 et validés par le comité de suivi. Ainsi, pour cette deuxième convention annuelle d'application, le bénéficiaire devra :

I. **Mettre en œuvre le programme local de prévention**
Le programme précisera en outre :
- *les moyens humains en charge de l'animation du programme (fiche de présentation de la structure)*
- *les partenariats nécessaires pour animer ces actions (fiche synthétique du programme)*

I.I Présentation de la structure

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Nom **Communauté du Pays d'Aix**

Adresse : Hôtel de Boades – 8 Place Jeanne d'Arc – CS 40 868
(complète) 13 626 Aix-en-Provence Cedex 01

Téléphone : 04 42 93 85 85 Fax : 04 42 90 66 06

Email : collectes.dechets@agglo-paysdaix.fr

Site Internet : www.agglo-paysdaix.fr

PARTICULARITE(S) DU PORTEUR DE PROGRAMME

Statut : Communauté d'agglomération

Compétence(s) déchet(s) : Collecte et traitement

Caractéristique des adhérents :	- 34	communes soit	100	%
	-	EPCI soit		%
		Syndicat(s) soit		%
		autres soit		%

Modalités d'interaction avec les membres : Intercommunalité

Modalités d'interaction avec les structures dont le porteur de programme est éventuellement membre :

SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Population : 366 762 habitants

Densité : 272.8 hab/km²

Dynamique d'évolution : Variation annuelle en moyenne de 0.9 % depuis 1999

PARTICULARITE(S) DU TERRITOIRE

Particularités géographique, économique... :

- Une population qui augmente régulièrement : variation annuelle : 0.9 % par an
- Forte présence de zones d'activités et du secteur tertiaire.
- 25 % du territoire est composé de surfaces agricoles.
- Forte attractivité touristique (Montagne Sainte Victoire), nombreuses manifestations culturelles et sportives.

CARACTERISTIQUE DE L'EQUIPE PROJET

Nombre de personnes : 13

Fonction de la personne dans la structure	Fonction de la personne dans l'équipe projet	ETP sur le poste
Ingénieur Prévention déchets	Animateur du programme	*1*
Chargée de communication	Responsable du Service Animation Prévention Information	0.15
9 Animateurs et 2 coordinateurs	Communication de proximité : tri, compostage, prévention	2.75
TOTAL		**3.9**

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DE PROGRAMME

Nom : DOREL Prénom : Fabienne

Service : Direction Adjointe Support des collectes – Service Animation Prévention Information

Fonction dans l'organisme : Ingénieur Prévention déchets

Téléphone : 04 42 90 66 21 Email : fdorel@agglo-paysdaix.fr

ELU REFERENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : BOULAN Prénom : Michel

Fonction dans l'organisme : Vice Président Délégué déchets ménagers

Téléphone : Email :

REFERENT ADEME

Nom : TASSI Prénom : Xavier

Adresse : *(complète)* ADEME
Direction Régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur
2 Boulevard de Gabès – B.P. 139
13 267 Marseille Cedex 08

Téléphone : 04 91 32 84 68 Email : 04 91 32 84 66

I.II Synthèse du programme

ETAT DU TERRITOIRE CONCERNANT LA PREVENTION au moment du diagnostic

☒ Territoire ayant **déjà engagé des actions** de prévention hors programme structuré

EVALUATION DES PRINCIPAUX GISEMENT D'EVITEMENT ET DE DETOURNEMENT

En 2009, la production de déchets issus des :

- Ordures ménagères assimilées (poubelles grises hors déchèterie)	133 796 Tonnes
- Collecte sélective	17 834 Tonnes
Soit un total de	**151 630 Tonnes**
Soit	413.4 Kg/ hab. /an

L'objectif d'impact principal à 5 ans du programme est de réduire a minima de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire soit 10 600 tonnes et de ramener la production à 384.4 Kg / hab. / an en 2015.

Gisement	Mode de calcul de l'évitement (Le détail est dans le diagnostic)	Tonnage initial (Estimation de la répartition dans les OM et tonnage collecté pour la CS)	Tonnage initial total	Potentiel d'évitement	
				En tonne	En Kg / hab. (Population 2009 : 366 762)
Déchets organiques	22% d'évitement sur le gisement des déchets organiques	28 419*	28 420	6 250	**17**
Déchets de papiers et cartons • Ordures ménagères • Collecte sélective	10% d'évitement sur le gisement des papiers cartons dans les ordures ménagères	22 787* 8 406**	31 200	2 400	**6.5**
Emballages plastiques • Ordures ménagères • Collecte sélective	5% d'évitement sur le gisement du plastique dans les ordures ménagères	18 766* 1 078**	19 850	940	**2.6**
Verre • Ordures ménagères • Collecte sélective	5% d'évitement sur le gisement du verre dans les ordures ménagères	10 723* 6 457**	17 180	540	**1.5**
Textiles	5% d'évitement sur le gisement car de nombreuses filières existent sur le territoire	9 383*	9 385	1 430	**3.9**
Métaux (acier et aluminium) • Ordures ménagères • Collecte sélective	7% d'évitement sur le gisement des métaux dans les ordures ménagères	4 021* 365**	4 385	280	**0.76**
Déchets dangereux	25% d'évitement sur le gisement des déchets dangereux	1 341*	1 341	340	**0.9**
Autres • Ordures ménagères • Collecte sélective (refus de		38 356 1 528**	39 869		

tri)					
TOTAL			**151 630**	**12 180**	

* Source diagnostic ** Source Service études Direction des collectes

L'EVOLUTION DES TONNAGES AU COURS DE CES DERNIERES ANNÉES

Année	2002	2003	2004	2005
Tonnage d'ordures ménagères	148 341	146 909	145 237	141 534
Tonnages de collecte sélective	9 626	10 691	12 792	14 736
TOTAL	157 967	157 600	158 029	156 270
		↓		↓
Evolution		**Baisse** de 367 T Soit 0.2 %	Hausse de 429 T Soit 0.3 %	**Baisse** de 1 759 T Soit 1.1 %

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnage d'ordures ménagères	136 079	137 500	136 800	133 796	133 217
Tonnages de collecte sélective	16 011	16 921	17 840	17 834	18 105
TOTAL	152 090	154 421	154 640	151 630	151 322
	↓			↓	↓
Evolution	**Baisse** de 4 180 T Soit 2.7 %	Hausse de 2 331 T Soit 1.5 %	Hausse de 219 T Soit 0.1 %	**Baisse** de 3 010 T Soit 1.9 %	**Baisse** de 308 T Soit 0.2 %

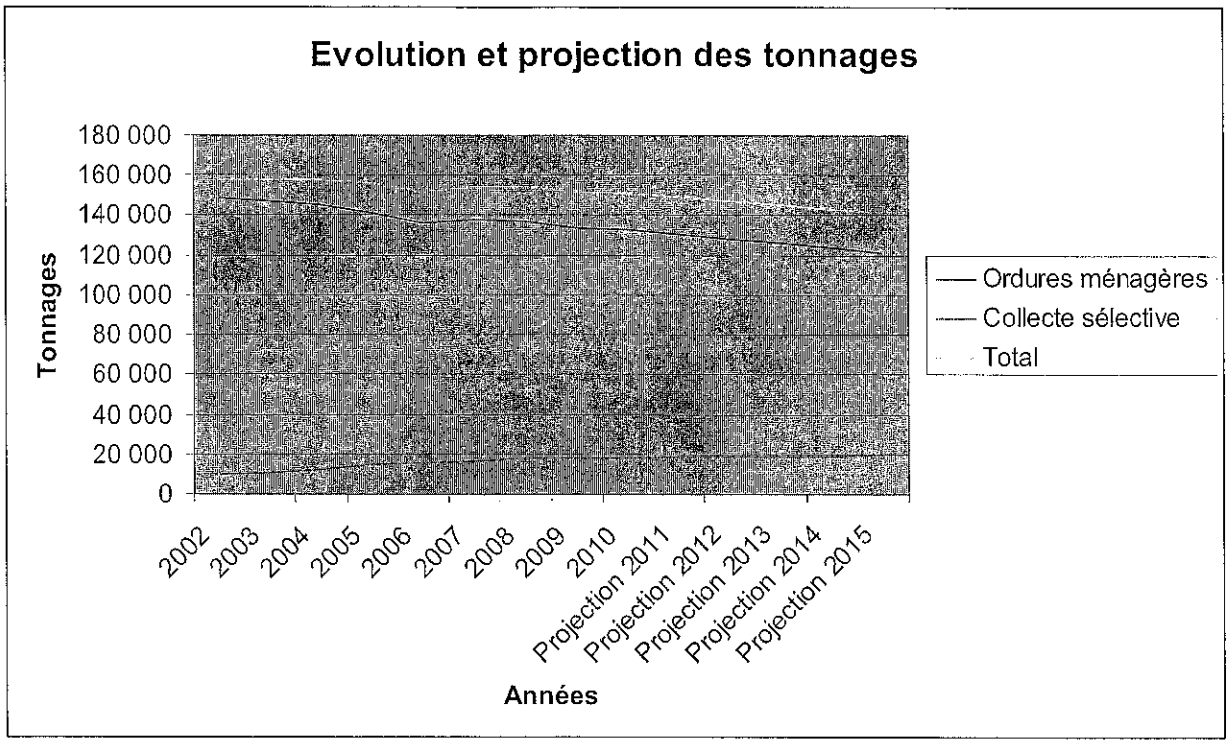

ACTEURS RELAIS IDENTIFIES (y compris au sein de la collectivité : animateurs environnement, ambassadeurs du tri...)

Acteurs	Relais au niveau de...
Les 34 communes de la CPA	Les restaurants de collectivités Les agendas 21 Les espaces verts
Les acteurs de la consommation : Les commerçants et associations de commerçants (APACA, Terre de commerces, Avenir Plan de campagne...), le syndicat des professionnels sédentaires, les associations de consommateurs (UFC Que choisir, UDVN..)	Achat responsable
La Chambre de commerce et de l'artisanat,	
La Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	
La grande distribution : Hyper U, LIDL, Leclerc, Géant Casino, Carrefour, Monoprix...	Achat responsable
Les enfants : Les écoles primaires, le CPIE du Pays d'Aix	Les cantines scolaires
Les adolescents et étudiants : Les collèges, les lycées, les Universités, le CROUS Aix-Marseille, les associations d'étudiants (ADEPA Association d'étudiants du Pays d'Aix)	Les cantines scolaires

Acteurs	Relais au niveau de...
La petite enfance : Les crèches, les réseaux d'assistantes maternelles, les maternités, halte garderie, association 123 changez, Atelier de couture pour les couches réutilisable (L'atelier de Sara, Okotex)	Couches réutilisables
Les acteurs du réemploi : le réseau national et régional des ressourceries, Emmaüs, la Fibre solidaire, Atelier remise en jeux, Micro Orange, Medit'action, Huile de coude et matière grise, Association d'insertion Aix multiservices, les enseignes de bricolage (Bricorama, Castorama), les artisans réparateurs ...	Réemploi
Les acteurs du compostage : Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône, CPIE du Pays d'Aix, Association Comm'un jardin de Mey, jardins familiaux de la Thumine à Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles, enseignes de jardinerie (Botanic, Truffaut, Villaverde, ..), Vert Provence, les pépinières horticoles, l'association des croqueurs de pommes, ...	Compostage
Les acteurs du tourisme : Office du tourisme d'Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône Tourisme, le Syndicat Mixte départemental des Massifs Concors Sainte Victoire, l'association des excursionnistes provençaux, syndicat d'initiatives, Maison de la culture et du tourisme	Eco comportement
Les associations d'environnement : Maison de la nature et de l'environnement, Association Venelles environnement, AOREADE, Les amis de la nature, Association défense environnement Pays d'Aix (ADEPA), Piste sud, Centre permanent d'Initiation à la Forêt Provençale - le Loubatas, Association Loisir Environnement Provence (ALEP), Arôme,....	Compostage Lutte contre le gaspillage alimentaire
Les acteurs de l'agriculture : La chambre d'agriculture, les fermes pédagogiques, AMAP, les marchés paysans, les maraîchers....	Compostage Lutte contre le gaspillage alimentaire
Les entreprises exemplaires : Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée, Association Ea entreprises,	Les restaurants d'entreprise Exemplarité
Les bailleurs : Famille et Provence, Pays d'Aix habitat, OPAC Sud, Logirem, Domicil, SACOGIVA, ... Les Comités d'intérêts de quartier	Compostage collectif

Acteurs	Relais au niveau de...
Les professionnels de la santé : Pharmaciens, medecins...	Réduction des DASRI
Les acteurs culturels : Les organisateurs d'évènements ou de regroupement de population, Festival d'Art Lyrique	Eco comportement

EVENEMENTS CLES SUR LE TERRITOIRE pouvant donner lieu à des actions/communication sur la prévention (ex : salon annuel...)

Evènements	Période/mois de l'évènement
Jardin d'Albertas à Bouc Bel Air	Mai
Côté sud	Juin
Festival d'Arts Lyriques Aix-en-Provence	Juillet
Festival de la gastronomie à Châteauneuf le Rouge	Juillet
Festival de piano La Roque d'Anthéron	Juillet / août
Iron Man à Aix-en-Provence	Septembre
Forum des Associations ASSOGORA	Septembre
Salon des sports	Septembre

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
- Des actions préventives déjà menées par la CPA (compostage, action pédagogique soutenue, stop pub). - Un projet Er'a d'exemplarité en cours. - 10 communes engagées dans un agenda 21. - 75 % des habitants se disent prêts à participer à l'effort de réduction. - Territoire composé à 25 % de surfaces agricoles : un atout pour la consommation responsable. - Pratique du compostage assez développé sur le territoire - Etude de faisabilité sur les ressourceries - Structures du réemploi existantes sur le territoire et en développement	- Production de déchets verts en constante augmentation - Compostage collectif pas encore développé dans les résidences. - Connaissance insuffisante du contenu de la poubelle. - Une politique du tout collecter en l'absence de règlement de collecte (en cours de rédaction). - Traitement des ordures ménagères peu coûteux - Absence de pesées embarquées

Opportunités (facteurs externes)	**Menaces** (facteurs externes)
- Subvention ADEME - Des initiatives locales sur le réemploi sont encore peu exploitées - Il existe un fort maillage de récupération des textiles. - Des attentes exprimées par les communes de la CPA en matière de prévention - Des démarches convergentes avec les acteurs du territoire (Conseil général, office du tourisme, UFC, CPIE)	- Une forte disparité entre les populations du territoire en matière de prévention. -

I.II Planification des actions

N°	Action	Planning prévisionnel										Budget prévisionnel En € TTC Sur la période 2011 - 2015	Prorata du temps de l'équipe projet
		2011		2012		2013		2014		2015			
1	Compostage individuel (Achat composteur, distribution, communication pour 2 000 composteurs : 150 000 € par an)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	750 000 €	*21.8 %*
2	Mise à disposition d'autocollants STOP PUB dans un présentoir dans les mairies et commerces de proximité (2 000 € par an)			X	X	X	X	X	X	X	X	8 000 €	*0.2 %*
3	Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets (70 000 € par an)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	350 000 €	10.2 %
4	Evènements de sensibilisation des consommateurs aux achats éco responsables (2011 : 33 000 € pour 3 magasins et les autres années : 45 000 € pour 6 magasins)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	213 000 €	6.2 %
5	Exemplarité de la CPA en matière de réduction des déchets à travers le Projet Er'a (10 000 € par an)				X	X	X	X	X	X	X	40 000 €	1.2 %
6	Déploiement du compostage micro collectif en pied d'immeuble à grande échelle (2012 : 100 000 € et les autres années : 80 000 €)			X	X	X	X	X	X	X	X	340 000 €	9.9 %
7	Etude de faisabilité en vue de la création de plateforme pédagogique de compostage et de broyage des déchets verts (2012 : Subvention aux Foyers ruraux (5 000 €) + Etude de faisabilité, investissement et fonctionnement (105 000 €)) Hypothèse reconduite en 2013 et accompagnement Foyers ruraux jusqu'en 2015			X	X	X	X	X	X	X	X	230 000 €	6.7 %
8	Charte marchés forains responsables et compostage des résidus alimentaires des marchés				X	X	X					194 000 €	5.6 %
9	Campagne de communication sur les gestes de la prévention (2012 et en 2014 : 80 000 € chaque année, 2013 et en 2015 : 30 000 € chaque année)			X	X	X	X	X	X	X	X	220 000 €	6.4 %

N°	Action	Planning prévisionnel										Budget prévisionnel En € TTC Sur la période 2011 - 2015	Prorata du temps de l'équipe projet
		2011		2012		2013		2014		2015			
10	Aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI (Subvention de 2 700 € par an)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	13 500 €	0.4 %
11	Opération de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et équipement en broyeur de 110 restaurants (2013 : Opération pilote avec 10 restaurants : 25 000 € 2014 et 2015 : 50 restaurants par an : 27 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	79 000 €	2.3 %
12	Label ou charte commerces engagés					X	X					110 000 €	3.2 %
13	Réalisation d'une enquête consommateurs en Pays d'Aix (30 000 € par an)					X	X			X	X	60 000 €	1.7 %
14	Limiter les déchets produits par la restauration rapide (13 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	39 000 €	1.1 %
15	Sensibiliser les ménages aux déchets dangereux (2013 : 58 000 €, 2014,2015 : 17 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	92 000 €	2.7 %
16	Engager les petites et moyennes entreprises à respecter les filières de traitement des déchets dangereux (2013 : 40 000 €, 2014 et 2015 : 20 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	60 000 €	2.3 %
17	Sensibilisation au réemploi des textiles et des encombrants (2013 : 87 000 € , 2014 et 2015 : 17 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	121 000 €	3.5 %
18	Faciliter l'accès au foncier des projets de réemploi par le déploiement de premiers entretiens avec les communes (2014 : 12 000 € et 2015 : 15 000 €)							X	X	X	X	27 000 €	0.8 %
19	Programme pour une approche global de la réduction des déchets dans les établissements scolaires (2014 : 32 500 € et 2015 : 15 000 €)							X	X	X	X	47 500 €	1.4 %
20	La promotion d'entreprises exemplaires du territoire : Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée (2013 : investissement bacs communiquants : 75 000 €)					X	X					75 000 €	2.2 %
21	Développer l'exemplarité des acteurs du tourisme (2013 : formation, charte, équipement 60 000 €, 2014 et 2015 : formation : 20 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	100 000 €	2.9 %

N°	Action	Planning prévisionnel										Budget prévisionnel En € TTC Sur la période 2011 - 2015	Prorata du temps de l'équipe projet
		2011		2012		2013		2014		2015			
22	Renforcer l'exemplarité de la Communauté du Pays d'Aix et des communes membres							X	X			40 000 €	1.2 %
23	Accompagner l'effort individuel de réduction des déchets sur des secteurs pilotes par une démarche innovante (bacs communicants) (41 000 € par an)							X	X	X	X	82 000 €	2.4 %
24	Compostage collectif en établissements scolaires (43 000 € par an)					X	X	X	X	X	X	129 000 €	3.8 %
TOTAL PREVISIONNEL												3 440 000 €	**100 %**
Moyenne par action Moyenne par action par an												143 300 € 28 700 €	-
Moyenne par habitant												**9.3 €**	-

II. **Restituer les résultats** démontrant un avancement du programme local conforme aux engagements pris. Collecter les données nécessaires aux renseignements des indicateurs d'activités et d'impact du programme et des actions pour l'année 2 (fiche synthétique du programme et fiches de suivi par action).

III. **Fournir le cadre de restitution des coûts de la prévention de l'année 2** et la matrice des coûts ADEME correspondante.

IV. **Rédiger et diffuser à l'ADEME,** après validation par le comité de suivi et l'ADEME, **le rapport annuel** visé au point 2 de cette annexe (1 version papier et 1 version informatique).

2. RAPPORT A REMETTRE A L'ADEME A L'ISSUE DE L'ANNEE 2 OU SUIVANTES

Ce rapport annuel doit être au service du suivi de la convention et de la capitalisation de l'expérience.

Le bénéficiaire fournit à l'ADEME un rapport d'activité afin qu'elle puisse suivre le projet, évaluer le travail effectué et surtout capitaliser et valoriser l'expérience acquise au cours de cette année. Ce rapport devra comporter les éléments suivants :

- la fiche de présentation de la structure,
- 1 fiche de suivi par action (pour toutes les actions en cours dans le programme local). Cette fiche est un outil de pilotage interne au comité de suivi.

Ces 2 fiches ont été renseignées une première fois dans le rapport de fin d'année 1. Elles seront mises à jour et complétées dans le rapport de fin d'année 2 et suivantes.

Le rapport comportera également :

- **1 fiche synthétique du programme (indicateurs et objectifs du programme)** dont le modèle est donné en annexe 1. Si la collectivité le souhaite, les indicateurs et objectifs du programme réalisés au cours de la première année pourront également être mis à jour.
- **un tableau de synthèse des partenaires mobilisés** dont le modèle est donné en annexe 2.
- **un tableau de synthèse des acteurs identifiés** dont le modèle est donné en annexe 3.

De plus le rapport annuel comprendra les informations suivantes :

- Le cadre de restitution des coûts de la prévention et la matrice des coûts
- **1 fiche action/résultats** (pour les actions terminées dans l'année) : cette fiche de communication externe, valorise le travail réalisé par la collectivité auprès de tous les publics intéressés. Elle sera mise à disposition sur un site Internet de l'ADEME (le modèle de fiche action/résultats est joint en annexe 4).
- Une note de synthèse sur l'avancement du programme décrivant les points forts et points faibles des résultats de l'année 2 (ou suivantes) et les ajustements proposés dans le programme local pour l'année 3 (ou suivantes).

Ce rapport annuel constituera le rapport final. A ce titre il devra être adressé à l'ADEME au plus tard 45 jours avant la fin de la durée d'exécution de l'opération.

Par ailleurs, la fourniture de ce rapport annuel témoignera de l'atteinte des objectifs pour l'année 2 ou suivantes et conditionnera le versement de l'aide.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNÉE 2 OU SUIVANTES

ACTIONS 2012 DU PROGRAMME	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
1 - Déploiement du compostage collectif			
Compostage collectif dans 45 résidences (habitat vertical) • Opération pilote sur 4 résidences Mise en place d'une méthodologie et choix des 4 résidences, mobilisation des bailleurs • Lancement de l'opération sur 4 résidences (Organisation de la distribution, support de com, formation, maintien de la mobilisation) • Appel de candidature auprès des bailleurs pour recenser les résidences volontaires • Marché pour l'accompagnement • Déploiement dans 41 résidences	Réunions à Pertuis & à La Duranne : février	Objectif réalisation : 1er trimestre 2012 1er trimestre 2012 A faire Fin 2012	- Définir un mode de financement des composteurs collectifs (délibération à prendre) - Partenariat à trouver avec les services espaces verts des résidences, communes, menuiseries...
Compostage en maison de village • Projet de Cabriès Equiper 10 foyers avec 2 composteurs collectifs dans le centre ancien (haut du python) • Projet de Meyrargues Subvention de 5 800 € à l'association Comm'un jardin de Mey Equiper 20 foyers avec des composteurs collectifs et des lombricomposteurs	Réunion (février) d'information, installation des composteurs et remise des bio seaux En attente de la finalisation du plan de financement par l'association	février Rapports faits Action : fin 2012	Réserver le matériel Rajouter Mme Jouve comme rapporteur
Lombricompostage • Opération pilote sur 100 foyers volontaires : définition d'une méthodologie, cahier des charges lombricomposteurs et plan de com • Lancement de l'opération : distribution, supports de com et suivi	Réunions à Pertuis & à La Duranne : février	Objectif réalisation : 1er trimestre 2012	
Compostage dans les cantines scolaires • Etude de faisabilité sur la mise en place du compostage dans les cantines scolaires de Bouc Bel air, Cabriès, Vitrolles et Châteauneuf le Rouge	Réunions avec : - CG13 (collège de Simiane), - D. Durand (janvier) - Cabriès (janvier) - BBA (janvier) - Vitrolles (février) - Châto (février)		Convention tri partite (Ecole ou collège, commune, CPA) à mettre en place (délibération à prendre)

ACTIONS 2012 DU PROGRAMME	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
2 – Etude de faisabilité pour la création de plateforme de compostage de déchets verts et / ou de broyage et mise en réseau pour garantir les débouchés des déchets verts.			
• Projet de plateforme de compostage pédagogique–La Roque d'Anthéron Subvention de 5 000 € aux Foyers ruraux des Bouches du Rhône • Etude de faisabilité sur les projets des communes	Rapport à la Commission déchets (novembre) Rapport au bureau (février) Bon de commande à faire	Action : fin 2012 Objectif réalisation : 1er semestre	
3 – Charte marchés responsable			
• Définition d'une méthodologie : recensement charte existante, enquête sur 6 marchés, rencontre forains, rencontre 3 communes cibles (Aix...), évaluation de la typologies des déchets produits, des possibilités de circuit court, rédaction d'une méthodologie. • Elaboration d'une stratégie de communication. • Création d'un comité de consultation et rédaction de la charte	Bon de commande	Objectif réalisation : 1er semestre	Travail avec Mme Truphème de la Ville d'Aix et Mikael Schneider d'Eco sciences qui a participé à la concertation et mise en place une charte sur Brignoles
4 – Evènements de sensibilisation des consommateurs aux achats éco responsable			
• Action déjà réalisé en 2011 lors de la Semaine de la réduction des déchets à la source auprès d'Hyper U Pertuis, LIDL Rousset et LIDL Vitrolles • Action à développer lors de la semaine du développement durable en avril • Action à développer lors de la semaine de la réduction des déchets en novembre	Bon de commande	Avril Novembre	Elargir à d'autres magasins : Carrefour, Géant Casino, Leclerc...
5 – Lutte contre le gaspillage alimentaire			
• Subvention d'un montant de 2 700 € à l'Association des diabétiques de France • Communication à prévoir sur l'opération	Rapport à la Commission déchets (novembre) Rapport au bureau (février)	A définir	

ACTIONS DU PROGRAMME DÉJÀ ENGAGÉES	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
6 – Campagne de communication sur les gestes de la prévention			
• L'agence a proposé des premiers éléments de communication - Identité visuelle - Mobilisation des partenaires - Implication des mairies (newsletter ?)	Réunion (janvier) avec F. Coste pour avoir les grandes lignes Nouvelle réunion à programmer	Fin février	Tenir compte du contexte électoral

7 – Poursuite du compostage individuel			
• Bilan de la distribution 2011			12 173 composteurs distribués à ce jour
• Recensement des demandes en composteurs pour l'année 2012	En cours d'organisation :		
• Organisation de la distribution de février : - Livraison en mairie St Marc Jaumegarde :15 composteurs - Livraison en mairie de Saint Paul Lez Durance :19 composteurs - Permanence à Coudoux (Eguilles, Ventabren) : 216 composteurs - Permanence à Rognes (Lambesc, Saint Cannat) : 69 composteurs - Permanence aux Pennes Mirabeau (Bouc Bel Air, Simiane, Cabriès, Vitrolles) : 65 composteurs	Livraison et permanences à organiser avec les mairies Préparer les courriers Régie	Tout au long de l'année	En attente d'une livraison de 18 palettes de composteurs plastique en janvier (180 composteurs) Problème de stockage Organiser une dotation rapidement 4 000 composteurs en stock actuellement
• Organisation de la distribution de mars / avril : 4 Boîtage en janvier du bulletin d'inscription sur les communes de Trets, Rousset, quartier de Pertuis (voir Guy Cordier pour la densification), quartier d'Aix	Boîtage en cours sur Trets		
• Maquette dépliant bulletin d'inscription	Maquette en cours		
• Marché pour l'acquisition des composteurs			
• Club des composteurs	Réponse DSITAE : pas de solution bureautique à ce jour, sympa et lotus ne répondent pas à la demande"		A organiser en interne
• Article mairie et affiche d'information sur les ateliers compostage du samedi matin dans les jardins Croq jardin et Comm'un jardin de mey Prochaines dates : 4 février, 3 mars et 7 avril		Notification en juillet En cours	

PROGRAMME DE PREVENTION	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
8 – Diffusion de l'autocollant stop pub			
• Diffusion de 20 000 autocollants sur un présentoir dans les mairies	Maquette en cours	Distribution en février dans les mairies et relais	

OPPORTUNITÉS D'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
Projet Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée			
• Programme d'étude bacs communicants	Note d'E3D Environnement de 3 ou 4 pages pour les élus		
Rédaction du programme			
• Rédaction du document (livre blanc)	Sommaire : - Edito sans nom - Enjeux - Actions déjà faites - Actions prévues pour 2012 - Actions 2013 – 2014 - Actions des partenaires	Fin février	1er document rédigé (février)
Evaluation des tonnages evités			
• Modecom light Mode opératoire à définir Identifier 1 à 2 tournées par milieux : - Habitat vertical - Rural - Péri urbain - Hyper centre - Zone d'activité Vidage à l'Arbois, caractérisation d'une tonne • Opération foyers témoins sur les 5 gestes • Mise en place d'un système d'indicateurs : compléter le document fourni par E3D Environnement		A définir En cours	

PROGRAMME DE PREVENTION	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
Comité de pilotage			
• Document de présentation		Janvier	
• Réunion de préparation du comité de pilotage		Février	
• 15 février 2012 Ordre du jour : - Présentation des actions retenues - Actions réalisées - Plan de com - Film sur la prévention			Réserver la salle et le matériel

DIVERS	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI	COMMENTAIRES - REMARQUES
CPIE			
• Actualisation des programmes : - Eco-folio : papier de bureau - Huile de coude : réemploi - Elior : lutte contre le gaspillage alimentaire	Note CPIE reçue Note d'huile de coude reçue En attente d'envoi de document	A définir	Décider de quelle façon on fait évoluer les programmes
Subventions			
• ADEME Prévention déchets	Janvier		
• ADEME Compostage	En cours		
• Conseil Général 13 : Compostage dossier 2011 Demande 2012	 En cours A faire		

ANNEXE 1 - INDICATEURS DU PROGRAMME

Ce tableau est à remplir à l'aide de l'outil « tableau des indicateurs de programme » fourni par la Direction Régionale de l'ADEME.

	Indicateurs	Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	N1	N2	N3	N4	N5	Responsable du suivi
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Ressources									
I 01 FACULTATIF	Pourcentage des apports des partenaires (financiers, matériels, humains), cumulés sur l'ensemble des années, valorisés en euros par rapport au budget annuel réalisé	Valeurs cibles	€	0%	0%	0%	0%	0%	
		Valeurs réalisées		0%	13%	17%	19%	20%	
		Date de validation							
I 02	Part du financement du programme (cumulé) provenant de l'ADEME	Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 03	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	Valeurs cibles	ETP						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 04 FACULTATIF	Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité	Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Processus internes									
I 05	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées (ou en cours) par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	Actions exemplaires planifiées	Nombre	5					
		Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 06	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés	Partenaires identifiés	Nombre						
		Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							

	Indicateurs	Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	N1	N2	N3	N4	N5	Responsable du suivi
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Publics-cibles									
I 07	Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés	Relais identifiés	Nombre						
		Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 08	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Politique de prévention des déchets									
I 09	Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE	Valeurs cibles	Oui / Non						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 10	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							
I 11	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%						
		Valeurs réalisées							
		Date de validation							

ANNEXE 2 - PARTENAIRES MOBILISES sur l'**ensemble** de la réalisation du programme

Ce tableau peut-être rempli à l'aide de l'outil « tableau des indicateurs de programme » fourni par la Direction Régionale de l'ADEME.
Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives.
Ainsi, un partenaire est un organisme (ou une personne) qui participe (ex : au niveau technique et/ou financier) à la réalisation d'une (ou plusieurs) action(s) et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser.
L'ADEME ne peut pas être considérée comme un partenaire.

#	Nom de l'organisme partenaire	Type de contact (rencontre, téléphone, courriel, ...) **à mettre à jour**	Objectif du partenariat	Partenaire pour l'(les) action(s)	Nature du partenariat (financier, technique, humain, matériel, autre)	Année(s) de mobilisation du partenaire (prévision et réalisation)					
							N1	N2	N3	N4	N5
1	*Ex : Ecole XYZ*	*Ex : Téléphone, Rencontre*	*Ex : Organisation d'activités de sensibilisation dans les écoles à destination des élèves*	*Ex : 1, 3 et 9*	*EX : Financier, Humain*	Prévu	*X*	*X*	*X*		
						Réalisé		*X*	*X*	*X*	
2											
3											
4											
5											
...											

ANNEXE 3 - ACTEURS RELAIS IDENTIFIES

Ce tableau peut-être rempli à l'aide de l'outil « tableau des indicateurs de programme » fourni par la Direction Régionale de l'ADEME.
Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du plan ou du programme de prévention (sans rémunération dans le cadre du plan/programme de prévention), sans un accord formel avec la collectivité qui met en œuvre le plan / programme.
Les relais doivent être repris par grande catégorie (pour des exemples de catégorie, voir l'onglet « Catégories relais » de l'outil « tableau de bord »).
Le nombre de relais au sein de chaque catégorie doit être estimé.
C'est à la collectivité d'estimer chaque année si une catégorie de relais a été mobilisée sur le programme.

#	Catégorie de relais	Objectif du relais	Relais pour l' (les) action(s)	Nombre de relais pour cette catégorie	Année(s) de mobilisation du relais (prévision et réalisation)						Commentaires
						N1	N2	N3	N4	N5	
1	*Ex : Les écoles*	*Ex : Organisation d'activités de sensibilisation dans les écoles à destination des élèves*	*Ex : 1, 3 et 9*	*15*	Prévu	*X*	*X*	*X*			
					Réalisé		*X*	*X*	*X*		
2											
3											
4											
5											
6											

* cf. l'outil « tableau des indicateurs de programme » pour les catégories de relais

ANNEXE 4 - FICHE ACTION/RESULTATS

Nom de l'action

Illustration (photo…)

Nom de l'acteur
Adresse de l'acteur
Site internet : www.smvo.fr
Lien vers SINOE : http://www.sinoe.org/exploitgeneassistee/consultActeurService/consultActeur.php?IDACT=280&MODE=SEUL

Contact : Prénom Nom – Fonction
Tél : – Fax : – mail : nom@adresse

Cette opération s'inscrit dans un [choisir : programme de prévention des déchets, plan de prévention des déchets, contrat d'objectif territorial]

Contexte

*(Correspondance avec la rubrique «***(I)** *» de la fiche « suivi de l'action » demandé dans le rapport annuel à fournir à l'ADEME dans les contrats plan et programme de prévention – Vous pouvez faire un copier-coller des éléments diffusables les plus significatifs)*

Résultats quantitatifs obtenus :(III.4)

(Correspondance avec la rubrique «III-4 »)

Objectifs recherchés / Résultats obtenus (II)

Objectifs

(Correspondance avec la rubrique «II»)

Résultats qualitatifs obtenus : (III.3)

(Correspondance avec la rubrique «III.3»)

Mise en œuvre (IV et III.2)
Planning/déroulement :

(Correspondance avec la rubrique «IV et III.2»)

Moyens humains : (III.1)

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens financiers :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens techniques :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Partenaires mobilisés : (V)

(Correspondance avec la rubrique « V»)

Reproductibilité / Originalité / Recommandations éventuelles : (VII)

(Correspondance avec la rubrique «VII»)

Dernière actualisation de la fiche :

Annexe II

ANNEXE FINANCIERE

de la convention annuelle d'application n°1040C0718

entre la Communauté du Pays d'Aix et l'ADEME

Programme Local de Prévention des déchets

Année 2

Programme d'actions réalisé du 21/12/11 au 20/12/12

1. Coût total et dépenses éligibles

POUR INFORMATION

Conformément au dispositif d'aide aux programmes locaux de prévention voté
par le Conseil d'administration de l'ADEME le 7 octobre 2009, les dépenses éligibles sont évaluées par le coût moyen estimé d'un programme local de prévention, soit 2 € par an et par habitant.

Le montant des dépenses éligibles est donc évalué à 733 524 €.

2. modalités de calcul de l'aide

Le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de l'aide de la première année est la base de calcul de l'aide pour les années suivantes, soit pour le territoire 366 762 habitants.

L'aide aux programmes locaux de prévention est une aide forfaitaire maximale à l'habitant calculée selon le barème par tranches dégressives suivant :

≤ 30 000 hab : 1,5 €/hab/an
de 30 001 à 300 000 hab : 1€/hab/an
de 300 001 à 600 000 hab : 0, 8 €/hab/an
> 600 000 hab : 0,6 €/hab/an

Calcul par tranche de l'aide

Tranche	Nombre d'habitants sur le territoire du bénéficiaire	Aide à l'habitant en €	Aide par tranche en €
≤ 30 000 hab	30 000	1,5	45 000
30 001 à 300 000 hab	270 000	1,0	270 000
300 001 à 600 000 hab	66 762	0,8	53 410
> 600 000 hab	0	0,6	0
TOTAL	**366 762**	-	**368 410**

Pour la Communauté du Pays d'Aix le montant en euros de l'aide forfaitaire est de : 368 410

3 – Taux de l'avance

Le taux d'avance attribué au bénéficiaire est fixé à 20% du montant de l'aide apportée par l'ADEME, soit 73 681,92 euros.

4 – Modalités de versement

Les modalités de versement sont celles de l'article 6.2.2 des règles générales

Le montant de l'aide fixé ci-dessus sera versé de la façon suivante :
- une avance

- le solde à la remise à l'ADEME des documents précisés en annexe 1 de la présente convention, permettant d'attester l'atteinte des objectifs d'activités de la deuxième année.

Si les objectifs ne sont pas atteints, les partenaires se concerteront pour en apprécier les raisons et, le cas échant, envisageront une prolongation de la présente convention.

5 - Plan de financement prévisionnel

POUR INFORMATION

Dépenses éligibles	733 524	€
Aide forfaitaire de l'ADEME	368 410	€
Aide de l'ADEME par rapport aux dépenses éligibles	50,2	%

6 - Modalités de rappel des sommes versées en cas de non atteinte des objectifs par la Communauté du Pays d'Aix

En cas de non atteinte des objectifs définis dans l'annexe technique dans les 4 années suivant la notification de la présente convention, l'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de cette convention.

2012_B260

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Convention de financement 2012 ADEME/C.P.A. - Année 2 Programme local de prévention des déchets

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 JUIL. 2012